



COMMUNE DE BECON-LES-GRANITS
Arrondissement de Segré
Département de Maine-et-Loire

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six avril à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bécon-les-Granits dûment convoqué s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Ange FOUCHEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. Marie-Ange FOUCHEREAU, BONHOMMET Jacques, AVENEL Valérie, BIGOT Pierre-Pascal, CHEREAU Catherine, GUYOT Nicolas, HERMAIZE Jean-Claude, CALVEZ Philippe, GILLARD Cécile, MANCEL Jocelyne, MAUGEAIS Aline, BOUDIER Sylvie, DURAND Sylvie, NADALI Florent Désiré, CLEMENT Laura, TESSIER Nicolas, GICQUEL Joël, RICOU Richard.

Absents excusés : Nadège GUIBERT (donne pouvoir à Marie-Ange FOUCHEREAU), Marylène GUILLEMOT (donne pouvoir à Aline MAUGEAIS), Samuel RICOU

Secrétaire de séance : Mme Sylvie DURAND.

Date de la convocation : 28 Mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 21

Nombre de conseillers présents : 18

Quorum : 12

Ayant donné pouvoir : 2

Nombre de votants : 20

Conformément à la loi n°96-142 du 21 février 1996, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie.

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 2 mars 2023

Madame le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 2 mars 2023.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 2 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 – Rajout d'un point à l'ordre du jour – Plan d'adressage – Dénomination des voies – modifications : annule et remplace la délibération du 2 Mars 2023

Madame le Maire propose à l'assemblée d'ajouter une délibération non prévue à l'ordre du jour :

- Plan d'adressage – Dénomination des voies – modifications : annule et remplace la délibération du 2 Mars 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

2 – Fiscalité locale 2023 – Vote des taux d'imposition

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller Délégué aux Finances, rappelle que chaque année, le Conseil Municipal fixe les taux des taxes directes locales :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le produit fiscal encaissé en 2022 atteignait la somme de 775 951 €. La loi de Finances pour 2023 prévoit la revalorisation des valeurs locatives servant de bases aux impôts directs de 7,1 % basé sur l'inflation glissante sur

12 mois. En appliquant les taux 2022 aux bases d'imposition prévisionnelles 2023 (notifiées sur l'état 1259), le produit fiscal attendu pour 2023 s'élève à 835 689 € soit une augmentation de 59 678 €.

Pour mémoire, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales est effective depuis 2020 pour 80 % des contribuables. Concernant les 20 % restants (déterminés en fonction d'un niveau de ressources), la suppression de cet impôt s'est effectuée en trois ans jusqu'en 2023. Ainsi au 1^{er} janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie la taxe d'habitations sur la résidence principale.

Depuis cette réforme, les communes bénéficient chaque année à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires continue à être perçu par les communes. Elles retrouvent leur pouvoir de fixation du taux pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour 2023, la commission des Finances propose de n'appliquer aucune variation sur les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De fixer les taux d'imposition pour 2023 comme suit :

Taxe d'habitation..	13,02 %
(sur les locaux non affectés à la résidence principale)	
Taxe foncière sur bâti	35,56 %
Taxe foncière sur non bâti	31,16 %.

De charger Madame le Maire de les notifier à la Préfecture qui les transmettra aux services fiscaux.

3 – Budget Primitif 2023 – Budget Principal « Commune » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal les principales caractéristiques du budget primitif 2023 et détaille les différents chapitres budgétaires.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- **Section de fonctionnement :** 2 304 328,00 €
- **Section d'investissement :** 2 702 268,00 €

Les principaux éléments du budget 2023 se décomposent comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 304 328 €.

2.1. : Les recettes réelles de fonctionnement : + 2,4 %

Elles reposent principalement sur les recettes fiscales qui représentent 44 % des recettes de fonctionnement, les dotations d'état représentent 31 % et les 25 % restant proviennent des produits des services et des loyers.

a) Chap 013 : Atténuation de charges : 10 600 € (Variation BP 2022/2023 : - 6 900 €)

- Remboursements arrêts de travail (fin de l'aide du contrat aidé) + Remboursement compensation SFT

b) Chap 70 : Produits des services : 276 200 € (Variation BP 2022/2023 : - 29 260 € : - 9,6 %)

- Facturation services périscolaires : 178 500 € (+ 9 500). Montant 2022 reconduit + majoration tarifs 3 %
- Remboursement des prestations de services et frais divers CCVHA : 77 500 € (- 39 960). Remboursement lié aux conventions opérationnelles passées avec la CCVHA pour la mise à disposition du personnel communal : bâtiments communautaires, voirie communautaire, sentiers de randonnée, assainissement, enfance-jeunesse +remboursement charges de fonctionnement locaux Mairie. (en 2022, retard de deux années).

c) Chap 73 : Impôts et taxes : 967 500 € (Variation BP 2022/2023 : + 54 700 € : + 6 %) 1^{er} poste de recettes

- Produit des contributions directes : Loi de Finances 2023 : revalorisation des valeurs locatives : + 7,1 % + maintien des taux inchangés depuis 2017 : soit un produit fiscal de + 59 678 €.

- FPIC : montant en baisse suivant évolution du potentiel financier : - 12 000 €.
- Droits de mutation liés aux transactions immobilières : cette recette est liée à l'évolution du marché immobilier, en progression constante au regard de l'activité immobilière sur la commune. Produit estimé : 130 000 €.

d) Chap 74 : Dotations et participations : 657 028 € (Variation BP 2022/2023 : - 16 278 : - 2,42 %)

- Dotations d'état : enveloppe 2022 reconduite : 608 898 €. DGF estimée à 307 748 € (simulation AMF). DSR : 247 150 perte DSR cible totale et + DNP en baisse : - 47 000
- Allocations compensatrices : 14 800 € (=)
- Autres participations : 34 700 €. Prestation CAF accueil périscolaire : 9 000 et accueil du midi : 10 000, solde subvention France Relance cantine scolaire : 15 700 €

e) Chap 75 : Autres produits de gestion courante : 375 000 € (Variation BP 2022/2023 : + 47 800 : + 14,61 %)

- Excédent prévisionnel du budget lotissement le Pré de la Fontaine réévalué : 131 000 € (clôture en 2023)
- Revenus des immeubles : 233 000 € (+ 35 000 €/révision des loyers). Locations salles communales : 8 000 €, loyer gendarmerie : révision triennale : 172 000 € (+ 24 000), locations terres, loyer Maitai : 11 000 €, loyer CCVHA occupation locaux Mairie : 31 038 €

2.2. : Les dépenses de fonctionnement : + 3 %

a) Chap 011 : Charges à caractère général : 469 175 € (Variation BP 2022/2023 : + 39 564 €) + 9,2 %

- Augmentation des postes de fluides : électricité : + 14 000 (+ 27,4 %), combustibles : + 9 000 (+ 29 %) carburants : + 2500 (+ 20 %). La crise énergétique actuelle a impacté significativement l'exercice 2022 (+ 20 600 €), la poursuite de l'inflation des énergies et les incertitudes liées au contexte économique sont matérialisées par une progression supplémentaire de ce poste : + 25 500
- Reprise en régie de la restauration : + 23 000 € d'achats de produits alimentaires (15 000 repas * 1,50 €)
- Les autres charges à caractère général concernent les achats courants et coûts d'entretien avec une augmentation de l'entretien des véhicules et autres matériels : + 9 000 € et autres achats : + 3500 € (cadeau jumelage, réception des polonais)
- Contrats de prestations de services : 122 400 € (- 6 100) : fin du contrat Restauval au 31/08/2023, dernière année GESCIM pour procédure de reprise des concessions échues dans le cimetière, différents contrats de maintenance des bâtiments communaux.
- Assurances : - 1 500 € (- 14,3 % lié aux nouveaux marchés)
- Facturation CCVHA : - 7 000 €. Balayage, logiciel Portail Famille, utilisation Zoe, machine à affranchir (en 2022 : rattrapage 2020 et 2021)

b) Chap 012 : Charges de personnel : 691 275 € (Variation BP 2022/2023 : + 59 585 €) + 9,3 %

- Rémunérations personnel titulaire : rémunération 15 agents, avancements échelon et grade 2023, titularisation agent technique 12 mois, nomination stagiaire agent technique au 15/11/2023, revalorisation du point d'indice de + 3 %.
- Rémunérations personnel non titulaire : temps méridien + périscolaire : 10 CDD + 1 CDD directeur adjoint (15/35è) + CDD saisonnier Musée + 1 agent remplacement arrêt de travail agent technique, 1 ASEM en CDD, CDD agent technique jusqu'au 15.11.2023, CDD cuisinier 6 mois, renfort aide-cuisine mi-temps 4 mois, renfort Mairie mi-temps 4 mois.

c) Chap 014 : Atténuation de produits : 32 281 € (Variation BP 2022/2023 : - 16 601 €)

- Attribution de compensation CCVHA prévisionnelle 2023 : 32 281 €

d) Chap 65 : Autres charges de gestion courante : 260 177 € (Variation BP 2022/2023 : + 1 427 €) + 0,5 %

- Bourses et prix : sorties scolaires, concours Maisons Fleuries : 5 000 €
- Indemnité des élus : 66 500 €. Maintien de l'enveloppe
- Subvention école privée : 142 592 € (+ 1 892 €)
- Participation service ADS au PETR : 10 500 € (+ 2 550 €)
- Subvention au CCAS : 4 600 € subvention d'équilibre.
- Subventions aux associations : 9 100 €.
- Participations autres établissements : EPHAD, SIEMML : 5 000 €.

e) Chap 66 : Charges financières : 80 050 € (Variation BP 2022/2023 : - 2 285) – 2,8 %

- Intérêts de la dette pour les deux emprunts contractés pour la gendarmerie et travaux Mairie pôle interco compensés par les recettes des loyers. Du fait que la commune n'emprunte pas, les charges financières diminuent chaque année.

f) Opérations d'ordre : Amortissements fonds de concours SIEMML, frais d'études, AC investissement CCVHA : 82 870 €

⇒ **Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement 2023 : 557 500 € soit un taux d'épargne estimé à 24,20 %**

⇒ **+ excédent prévisionnel de clôture lotissement Le Pré de la Fontaine : 131 000 €**

Evolution du taux d'épargne :

Evolution du Taux d'épargne nette	CA 2021	CA 2022	BP 2023
Recettes de fonctionnement	2 253 939	2 106 088	2 313 328
Dépenses de fonctionnement	1 651 852	1 524 081	1 743 328
Epargne nette	602 087	582 007	557 500
Taux d'épargne nette	27 %	28 %	24,2 %

(Rappel CA 2021 : taux d'épargne : 27 % / moyenne départementale : 12,96 %)

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 702 268 €.

2.1. : Les recettes d'investissement :

Elles comprennent :

- C/001 : Excédent reporté 2022 : 664 943,01 €
- C/021 : Autofinancement de la section de fonctionnement : 557 500 € augmenté de l'excédent prévisionnel du budget lotissement le Pré de la Fontaine : 131 000 €
- Chap 024 : cessions diverses : 32 000 €
- Chap 10 : Dotations et réserves : 702 007,99 €
 - FCTVA sur les dépenses d'équipement 2022 : 70 000 €
 - Excédent de fonctionnement 2022 affecté au BP 2023 : 582 007,27 €
 - Taxe d'aménagement estimée à 50 000,72 €
- Chap 13 : Subventions d'investissement accordées pour les différents projets d'investissement : 511 947 €
- Chap 040 : Amortissements : fonds de concours SIEMML, tx départ, AC investissement Eaux pluviales, frais d'études antérieurs : 88 870 €

2.2. : Les dépenses d'investissement :

Elles comprennent :

- Chap 16 : Remboursement du capital des emprunts : 56 650 €

- Chap 20 : frais d'études (mission CAUE, projet lotissement Impasse du Puits Moreau, DUP Le Petit Champ d'Angers) : 18 500 € + actualisation données logiciel cimetière et antivirus : 6 200 € = 24 700 €
- Dépenses d'équipement : 1 182 918 € affectées à :
 - Enfouissement et extension des réseaux : 235 000 €
 - AC CCVHA investissement eaux pluviales et TA : 23 064 €
 - Achat de terrains : 363 000 €
 - Aménagement de terrain et divers travaux d'agencements (cimetière, espaces verts, aires de jeux, travaux de voirie divers) : 222 754 €
 - Travaux de bâtiments (panneaux photovoltaïques...) : 282 400 €
 - Achat matériel – mobilier : 49 700 €
- Opérations : 1 445 000 €
 - Travaux de voirie : 305 000 €
 - Equipements sportifs : construction nouveaux vestiaires de football : 1 140 000 €.

Aux termes de la présentation,
Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 Avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le budget primitif 2023 du budget principal fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement : 2 304 328,00 €**
- **Section d'investissement : 2 702 268,00 €**

4 – Budget Primitif 2023 – Budget annexe « Lotissement le Pré de la Fontaine » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » pour 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : **142 598,00 €** dont l'excédent prévisionnel d'un montant de 131 000 € à reverser au budget général à la clôture du budget annexe.
- Section d'investissement : **0,00 €.**

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 Avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le budget primitif 2023 du budget « Lotissement Le Pré de la Fontaine » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- 142 598,00 € en section de fonctionnement**
- 0,00 € en section d'investissement.**

5 – Budget Primitif 2023 – Budget annexe « Lotissement de Brisâtre » - Vote

Monsieur Nicolas GUYOT, Conseiller délégué aux Finances, présente le budget « Lotissement de Brisâtre » pour 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- Section de fonctionnement : 1 130 436,00 €
- Section d'investissement : 524 067,18 €

Sur proposition de la Commission des Finances réunie le 3 Avril 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Approuve le budget primitif 2023 du budget « Lotissement de Brisâtre » fixé en équilibre en recettes et en dépenses à la somme :

- **Section de fonctionnement : 1 130 436,00 €**
- **Section d'investissement : 524 067,18 €**

6 – Personnel communal – Avancement de grade 2023 – Création d’un poste d’Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, notamment lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des effectifs pour permettre des avancements de grade.

Les avancements de grade proposés pour l'année 2023 concernent 1 poste :

- Filière administrative :
 - 1 avancement de grade en catégorie C : Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

La modification du tableau des effectifs, préalable à la nomination de l'agent par arrêté du Maire, entraîne :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement,
- La suppression de l'emploi d'origine.

Vu le tableau des effectifs de la commune de Bécon Les Granits,

Vu la proposition présentée par le Centre de Gestion de Maine et Loire au titre des avancements de grade 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- De créer, à compter du 1^{er} juillet 2023, un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet pour permettre l'avancement au grade de l'agent classé actuellement au grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet, et de supprimer le poste d'Adjoint Administratif Territorial à temps complet.
- D'adopter la modification du tableau des effectifs en ce sens.

7 – Personnel communal – Création d’un emploi permanent de chef-cuisinier à temps complet 35/35^{ème}

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif nécessaire au fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 2 Mars 2023, le Conseil Municipal a approuvé le changement du mode de gestion de la restauration scolaire de Bécon les Granits à compter du 1^{er} septembre 2023 et le passage à une gestion en régie directe.

Elle propose la création d'un emploi permanent à temps complet (35/35^{èmes}), pour satisfaire au besoin de mission de chef-cuisinier au restaurant scolaire, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, dans le cadre d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le domaine de la restauration scolaire.

Le recrutement prononcé à l'issue d'une période de publicité, prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'approuver la création d'un poste permanent dans le cadre d'emplois des adjoints techniques ou des agents de maîtrise, à temps complet à compter du 3 juillet 2023,

De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (chapitre 012),

D'autoriser Madame le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération.

8 – Département de Maine et Loire – Dispositif de soutien à l'investissement des communes – Mobilités douces - Projet de pistes cyclables en agglomération

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de Maine et Loire a engagé depuis 2021 une amplification de son soutien aux investissements portés par les communes en cohérence avec les principaux axes des politiques départementales. Ce partenariat se poursuit en 2023 afin de soutenir les projets des communes s'intégrant dans les thématiques ouvertes par le Département : vitalité durable du territoire, lien social et proximité.

A ce titre, il est proposé de solliciter une subvention dans le cadre du projet d'aménagement de sécurisation de voirie en centre-bourg sur la thématique « Vitalité durable du territoire » - sous-thématique – « mobilités douces » : aménagement de liaisons cyclables du quotidien qui s'inscrivent dans les actions prévues au Plan de Déplacements Communal.

Le projet initié par la Commission « Voirie- Aménagement rural – Urbanisme – Déplacements » s'articule sur plusieurs axes prioritaires :

- Faciliter l'inflexion des comportements et usages autour des véhicules individuels et mobiliser les habitants aux enjeux de nouvelles formes de mobilité
- Développer les modes doux en lien avec les nouveaux usages de proximité
- Développer les cheminements doux inter-quartiers, entre les commerces et services et centre-bourg/campagne

Ce projet a pour objectif prioritaire la mise en sécurité de 4 secteurs stratégiques au cœur de l'agglomération afin de réaliser les aménagements suivants :

- Réaménagement de l'avenue des Marronniers, Avenue des Tilleuls : aménagement d'une piste cyclable et d'un cheminement piétonnier, création de stationnements, création d'un giratoire sens unique avec aménagement d'un parking au centre,
- Sécurisation du carrefour Avenue des Brunets – Avenue des Marronniers – Avenue des Roses : aménagement d'un giratoire, continuité de la piste cyclable vers l'avenue des brunets et avenue des roses ;
- Réaménagement du sens de circulation de la Rue des Tonnelles (voie traversante de la zone commerciale des Tonnelles) : création d'un sens unique descendant ;
- Réaménagement et sécurisation de l'entrée de la salle culturelle et du cheminement emprunté par les enfants de l'école privée vers le restaurant scolaire : création d'un trottoir et sécurisation avec des potelets.

Il est rappelé que ce projet s'inscrit dans le cadre du Plan de Déplacements communal approuvé par le Conseil Municipal le 9 septembre 2021.

Au stade de l'avant-projet, l'estimation est de 690 000 € HT.

Le plan de financement de l'opération s'établit comme suit :

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES		
Désignation des travaux	Montant HT	Organisme	Taux	Montant HT
Préparation - terrassement	232 000,00 €	DETR 2022 (dépenses subventionnable : 319 938 € HT	34,24 %	109 547,00 € (accordé)
Assainissement	35 000,00 €	DETR 2023 (690 000 € - 350 000 € HT estimation 2022 =	35 %	119 000,00 € (sollicité)

		340 000 € HT		
Voirie	405 000,00 €	Département de Maine et Loire – soutien aux investissements des communes	20 %	81 000,00 €
Signalisation	5 500,00 €	Autofinancement et autres		380 453,00 €
Espaces verts	12 500,00 €			
TOTAL HT	690 000,00 €			690 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de travaux de sécurisation de voirie en agglomération,
- de valider le plan de financement précité,
- de solliciter auprès du Département de Maine et Loire une subvention au titre du dispositif de soutien aux investissements des communes au taux maximum de 20 %,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

9 – Bien sans maître rue de Candé – Acquisition de plein droit par la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 1123-1 et L. 1123-2,

Vu le Code Civil, et notamment son article 713,

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la réglementation applicable aux biens sans maître et à l'attribution à la commune de ces biens.

Elle expose que le propriétaire de l'immeuble situé au 31 rue de Candé cadastré B N°854 d'une superficie de 42 m², est décédé depuis plus de 30 ans. Elle a par ailleurs obtenu des services cadastraux l'assurance que le dernier propriétaire est bien Monsieur BESNIER Victor.

Les services du Domaine ont par ailleurs confirmé que l'Etat n'est pas entré en possession de ce bien.

Cet immeuble revient donc de plein droit à la commune si elle n'y renonce pas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

D'exercer ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil pour les raisons suivantes :

- Cet immeuble dégradé, qui appartenait à M. Victor BESNIER, décédé depuis plus de 30 ans, n'a pas fait l'objet d'une succession,
- Le délai de 30 ans étant écoulé depuis le décès de M. Victor BESNIER, les héritiers potentiels ne peuvent plus recueillir le bien concerné,
- Après vérification auprès de l'Office notarial du Louroux Béconnais, et du Service de la publicité foncière d'Angers, il s'avère qu'aucune succession n'a été réglée.

De déclarer que la prise de possession sera constatée par un procès-verbal affiché en mairie suivant l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion à cette affaire.

10 – Lotissement privé Rue des Prés bas – Rétrocession de la voirie dans le domaine public – modification des parcelles

Madame le Maire rappelle que, par délibération en date du 3 Novembre 2022, le Conseil Municipal a approuvé la rétrocession de la voirie privative Rue des Prés Bas, cadastrée section B N°3080, 3076, 3174, 3181, 3176, 3175, 2869 et 3182 pour une superficie totale de 819 m², dans le domaine public.

Après vérification, il convient de modifier les parcelles concernées par la voirie privative comme suit :

Parcelles cadastrées section cadastrée section B N°2869, 3076, 3080, 3174, 3175, 3176, 3179, 3181, 3182 pour une superficie totale de 943 m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

Approuve la modification des parcelles concernées de la rétrocession de la voirie privative Rue des Prés Bas, cadastrée section B N°2869, 3076, 3080, 3174, 3175, 3176, 3179, 3181, 3182 pour une superficie totale de 943 m², dans le domaine public,

D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

11 – Plan d'adressage – Dénomination des voies – modifications

(annule et remplace la délibération du 2 Mars 2023)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire ;

L'Adjoint en charge de l'urbanisme – voirie ;

VU l'article L. n°2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « Le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la Commune » ;

CONSIDÉRANT la nécessité de dénommer l'ensemble des voies de la commune pour faciliter l'adressage, notamment, dans le cadre du déploiement de la fibre pour lequel les adresses doivent être *unique, localisable et non ambiguë* ;

CONSIDÉRANT que l'adressage est un enjeu fondamental, pour faciliter ou améliorer la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

CONSIDÉRANT que toute adresse doit être composée d'une localisation GPS, d'un numéro, d'un type et d'un nom de voie unique.

CONSIDÉRANT qu'un comité de pilotage pour l'adressage composé de membres des commissions urbanisme et voirie de la commune de Bécon-les-Granits a été institué le 6 mai 2022, et s'est réuni 3 fois ;

CONSIDÉRANT que le Comité de pilotage en date du 14 juin 2022, a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir une numérotation pour chaque adresse, des arrêtés municipaux seront pris ;

CONSIDÉRANT l'intérêt communal que présente la dénomination des voies et places,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De procéder à la dénomination des voies communales,

D'adopter les dénominations pour les voies communales comme indiquées dans les tableaux annexés à la délibération,

D'approuver l'état et les plans joints à la présente délibération définissant les voies communales,

D'approuver la mise en place du système de numérotation métrique pour les adresses hors agglomération, avec côté impair et côté pair,

D'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

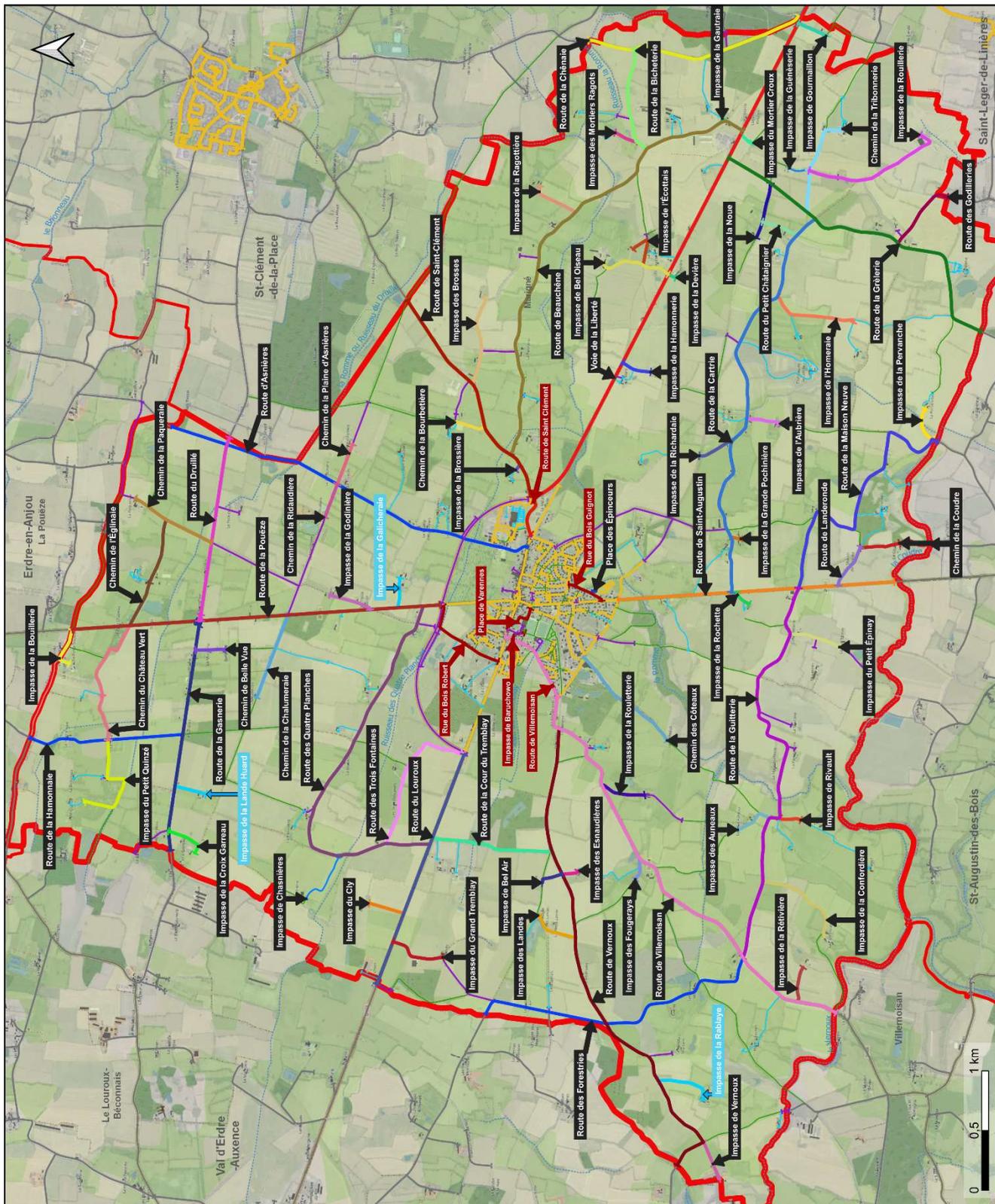
Nom de voie	Statut	Remarque, desserte
Chemin de Belle Vue	Nom de voie attribué	Belle Vue
Chemin de l'Églinaie	Nom de voie attribué	L Églinaie, Les Cinq Chênes
Chemin de la Bourbetière	Nom de voie attribué	La Poissonnière, La Bourbetière
Chemin de la Chalumeraie	Nom de voie attribué	La Chalumeraie
Chemin de la Coudre	Nom de voie attribué	La Coudre
Chemin de la Pâqueraie	Nom de voie	La Pâqueraie

	attribué	
Chemin de la Plaine d'Asnières	Nom de voie attribué	La Plaine d'Asnières
Chemin de la Ridaudière	Nom de voie attribué	La Ridaudière, La Martinière
Chemin de la Tribonnerie	Nom de voie attribué	La Perrière, La Tribonnerie
Chemin des Côteaux	Nom de voie attribué	Les Côteaux
Chemin du Château Vert	Nom de voie attribué	Le Château Vert
Impasse de Bel Air	Nom de voie attribué	Bel Air
Impasse de Bel Oiseau	Nom de voie attribué	Les Peupliers, Bel Oiseau
Impasse de Chasnières	Nom de voie attribué	Chasnières
Impasse de Gourmaillon	Nom de voie attribué	Gourmaillon, Bel Air de Gourmaillon
Impasse de l'Aubrière	Nom de voie attribué	L'Aubrière
Impasse de l'Écottais	Nom de voie attribué	La Planche, L'Écottais
Impasse de l'Homeraie	Nom de voie attribué	La Cartrie, L'Homeraie
Impasse de la Bouillerie	Nom de voie attribué	La Petite Gautraie, La Bouillerie
Impasse de la Brossière	Nom de voie attribué	La Brossière
Impasse de la Confordière	Nom de voie attribué	La Confordière
Impasse de la Croix Garreau	Nom de voie attribué	La Petite Gasnerie, La Croix Garreau
Impasse de la Devière	Nom de voie attribué	La Devière, La Petite Devière
Impasse de la Gautraie	Nom de voie attribué	L'Alouette, la Gautraie
Impasse de la Godinière	Nom de voie attribué	Les Treize Vents, La Petite Trochoire, La Godinière
Impasse de la Grande Pochinière	Nom de voie attribué	La Grande Pochinière
Impasse de la Guénèserie	Nom de voie attribué	La Guénèserie
Impasse de la Hamonnerie	Nom de voie attribué	La Mare, La Hamonnerie
Impasse de la Noue	Nom de voie attribué	La Noue
Impasse de la Pervanche	Nom de voie attribué	La Pervanche

Impasse de la Ragottière	Nom de voie attribué	La Ragottière
Impasse de la Rétivière	Nom de voie attribué	La Rétivière
Impasse de la Richardaie	Nom de voie attribué	Les Quatre As, La Richardaie
Impasse de la Rochette	Nom de voie attribué	La Rochette
Impasse de la Rouillerie	Nom de voie attribué	La Filocherie, La Rouillerie
Impasse de la Rouletterie	Nom de voie attribué	La Rouletterie
Impasse de Rivault	Nom de voie attribué	Rivault
Impasse de Vernoux	Nom de voie attribué	Vernoux
Impasse des Auneaux	Nom de voie attribué	Le Grand Auneau, Le Petit Auneau
Impasse des Brosses	Nom de voie attribué	Le Mesnil, Les Brosses
Nom de voie	Statut	Remarque, desserte
Impasse des Esnaudières	Nom de voie attribué	Les Esnaudières
Impasse des Fougerays	Nom de voie attribué	Le Grand Fougeray, Le Petit Fougeray
Impasse des Landes	Nom de voie attribué	La Petite Lande, Le Moulin des Landes, Les Landes
Impasse des Mortiers Ragots	Nom de voie attribué	Les Mortiers Ragots
Impasse du Cly	Nom de voie attribué	Le Cly
Impasse du Grand Tremblay	Nom de voie attribué	Le Grand Tremblay
Impasse du Mortier Croux	Nom de voie attribué	Le Mortier Croux
Impasse du Petit Épinay	Nom de voie attribué	La Petite Gutterie, Maupiron, Le Petit Épinay
Impasse du Petit Quinzé	Nom de voie attribué	La Bottinière, Le Petit Quinzé
Place des Épinceurs	Nom de voie attribué	Lotissement de Brisâtre
Route d'Asnières	Nom de voie attribué	Bourg, Le Puits d'Asnières, La Vigne d'Asnières, Asnières, Le Champ des Pruniers, Les Pruniers, La Grande Pâture, Les Lilas, Bois d'Asnières, La Fresnaye, La Pasdoitière
Route de Beauchêne	Nom de voie attribué	Beauchêne, La Tremblaye, La Verglacière, Le Cloteau, La Pennerie, La Tropinière, La Haute Perrière, La Hulonnaire, La

		Coutardière, Le Bois des Gautraies, Le Pré des Gautraies
Route de la Bicheterie	Nom de voie attribué	La Bicheterie
Route de la Cartrie	Nom de voie attribué	La Vigne, Le Verger, La Petite Pochinière, Le Petit Notureau, La Mélairie, Le Champ du Cormier, Le Moulin Roger, La Haute Aubrière, Château de la Cartrie, Le Grand Châtaigner
Route de la Chênaie	Nom de voie attribué	La Lande de Gourmaillon, La Lande de la Gautraie, La Chênaie
Route de la Cour du Tremblay	Nom de voie attribué	La Cour du Tremblay
Route de la Gasnerie	Nom de voie attribué	D103 - La Lande Crasnière, La Monerie, L'As de Pique, La Derouettière, La Maison Blanche, Ma Campagnarde, Les Landes d'Asnières, Le Bas Garreau, La Gasnerie
Route de la Grèlerie	Nom de voie attribué	L'Hymelle, La Mabillère, La Grèlerie, Le Pin de Chèvre
Route de la Gutterie	Nom de voie attribué	La Gutterie, La Gouloire, La Perrauderie, La Maussionnière, Les Vieilles Pochinières,
Route de la Hamonnaie	Nom de voie attribué	Le Pavillon, La Hamonnaie
Route de Landeronde	Nom de voie attribué	La Hutte, Château de Landeronde
Route de la Maison Neuve	Nom de voie attribué	La Terraye, La Maison Neuve
Route du Petit Châtaigner	Nom de voie attribué	Le Petit Châtaigner
Route de la Pouëze	Nom de voie attribué	D961 - La Trochoire, La Guillotière, La Landronnière, Le Sapin, Le Petit Chapeau
Route de Saint-Augustin	Nom de voie attribué	D961 - Sam Suffit, Losse
Route de Saint-Clément	Nom de voie modifié et étendu hors agglomération	D104 - Rue de Saint-Clément, La Rouillère, Le Grand Roudret, La Goumonnière
Route de Vernoux	Nom de voie attribué	La Prévallée, Les Bautraies, Les Petits Mortiers, Champ de la Rablaye
Route de Villemoisan	Nom de voie modifié et étendu hors agglomération	D104, Rue de Villemoisan, L'Hermitage, La Croix Robineau, La Férubrique, Roc Landes, Le Mimosa, La Silonie, Le Petit Jalmin, Le Grand Jalmin, Le Grand Fougeray, Le Haut Gaucron
Route des Forestries	Nom de voie attribué	Les Grandes Forestries, Les Petites Forestries, Les Grands Mortiers, L'Épinay, La Briantais, Le Petit Bel Air
Route des Godilleries	Nom de voie attribué	La Mabillère, La Petite Maison Neuve, La Butte du Roquet
Route des Quatre Planches	Nom de voie attribué	La Barrière, La Dagonnière, La Herrouère, La Bazinière, La Joubardrie, Luctaie, La

		Pitouzière, La Briancière
Route des Trois Fontaines	Nom de voie attribué	La Huaudière, La Cathelinière, Les Trois Fontaines
Route du Druillé	Nom de voie attribué	D103 - Le Carrefour, La Gentilhommière, Les Poiriers, Le Petit Druillé
Route du Louroux		D963 - Les Planchers
Rue de Candé	Nom étendu hors agglomération	Prolongée sur sa partie hors bourg, Le Chalet, La Châtaigneraie de Bois Robert, La Vieille Ville, Le Haut Chemin
Voie de la Liberté	Nom de voie attribué	D963, La Mare, La Butte du Roquet, Le Petit Joncheray, Le Marronnier, Les Fresnes, La Cloutière, La Petite Gautraie, La Françoisierie, Les Croix Neuves
Nom de voie	Statut	Remarque, desserte
Impasse de la Galicheraie	Nom de voie attribué	Voie privée ouverte à la circulation, La Galicheraie
Impasse de la Lande Huard	Nom de voie attribué	Voie privée ouverte à la circulation, La Lande Huard
Impasse de la Rablaye	Nom de voie attribué	Voie privée ouverte à la circulation, La Rablaye
Impasse de Baruchowo	Nom de voie modifié	Partie Ouest de la Rue du Stade
Place de Varennes	Nom de voie modifié	Partie Est de la Rue du Stade
Route de Saint Clément	Nom de voie modifié	La partie « Rue » devient « Route » avec une numérotation métrique à partir du début de la voie
Route d'Asnières	Nom de voie modifié	La partie « Rue » devient « Route » avec une numérotation métrique à partir du début de la voie
Route de Villemoisan	Nom de voie modifié	La partie « Rue » devient « Route » avec une numérotation métrique à partir du ruisseau
Rue du Bois Guignot	Nom de voie modifié	Après le Rond-point de l'avenue des Muguets, l'Avenue des Brunets change de nom
Rue du Bois Robert	Nom de voie modifié	La Rue de la Dagonnière change de nom (ne conduit plus à La Dagonnière)



Cartographie des voies
dénommées dans la présente
délibération

Voies

- Voie dénommée
- Nom de voie modifié
- Impasse de Baruchowvo
- Route recevant une dénomination
- Route de la Poulze
- Voie en impasse recevant une dénomination
- Impasse de la Guéhéserie
- Voie privée recevant une dénomination
- Impasse de la Lande Huard
- Autre voie privée
- Chemin ou autre voie publique
- Sentier
- Cours d'eau
- Commune de Bécon-les-Granits
- Autre commune



Réalisation : Service SIG CCVHA 04/2023

11 – Travaux

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

- Mairie : Réfection du parquet de la salle du Conseil Municipal – Devis Entreprise MOREUL Parquet de Saint-Fort : 2 295,48 € HT – 2 754,58 € TTC. Article 21311 du budget.
- Salle du Granit : Fourniture et pose de stores – Devis Cybstores : 974,28 € HT – 1 169,14 € TTC. C/21318.
- Aménagement d'aires de jeux Lotissement du Rifouet et lotissement du Pont Besnard : fourniture et pose de mobilier urbain – Devis Espace CREATIC : 5 200,85 € HT – 6 241,02 € TTC. c/21351 du budget.

12– Achats

Décisions prises par Madame Le Maire en vertu de la délégation accordée par délibération du Conseil Municipal du 28 Mai 2020 (alinéa 2 : prendre toute décision concernant les marchés à procédure simplifiée) dans le cadre des articles L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour toute la durée du mandat,

ACHATS - INVESTISSEMENT					
Service/Bâtiment	Objet	Fournisseur	Montant HT	Montant TTC	Article budgétaire
Restaurant scolaire	Cellule de refroidissement	BENARD	4 712,00 €	5 654,40 €	c/2188
Restaurant scolaire	Chambre froide	SDJ Froid	4 634,00 €	5 560,80 €	c/2188
Mairie	Copieur Couleur multifonctions	DBR	4 920,00 €	5 904,00 €	c/21848

13 - Affaires générales et informations diverses

- Restauration scolaire – reprise en régie : une offre d'emploi est parue depuis le 17 Mars 2023 sur le site Emploi Territorial et sur le site Internet de la commune pour le recrutement d'un(e) cuisinier(e) à temps complet à compter du 3 juillet 2023.
- CCAS - Rapport d'activités 2022 : Madame Fouchereau présente le rapport d'activités de l'année 2022. Le rapport d'activité est un document d'information et de communication qui rend compte de l'activité du CCAS sur une année.
- Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou – Commission PLUi-PLH : Cécile GILLARD, représentante de la commune au sein de cette commission, rend compte de la dernière réunion au cours de laquelle la répartition du nombre de futurs logements entre les communes du territoire sur la période 2024-2030 a été validée. Elle rappelle que fin 2022, un nombre de 205 logements par an pour l'ensemble des communes avait été voté au sein de la commission. Chaque commune a ensuite présenté ses projets de futurs logements jusqu'en 2030. Un total de 269 logements a été recensé. Chaque commune a été invitée à revoir à la baisse son estimation de futurs logements. Pour Bécon les Granits, de 23 logements par an, la prévision est fixée à 17 logements par an dont 30 % de logements sociaux. Le vote du PLH est prévu en juin 2023.
- CCVHA – Commission Développement économique- Agriculture : le dispositif pilote pour les transmissions d'exploitations agricoles a été présenté. Tourisme : la dernière phase de réaménagement de sentiers de randonnée est en cours. Projet d'aménagement des voies vertes de l'Oudon et de la Sarthe : problématique de zones humides et de coûts.
- Syndicat 3 RD'Anjou : Mme Catherine CHEREAU rend compte du dernier comité syndical du 25 mars 2023. Les marchés de collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables ont été attribués à l'entreprise Brangeon Environnement. Une harmonisation de la procédure dépôts sauvages est en cours. Les factures redevance 2^{ème} semestre vont arriver dans les boîtes aux lettres courant avril. Au dos de la facture, figure une note explicative du fonctionnement de la redevance incitative avec les tarifs 2023. Le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023 ont été votés. Les recettes de fonctionnement

représentent environ 17 millions d'euros dont 59 % proviennent des redevances des particuliers, 11 % des professionnels, 14 % d'aides et divers. Les dépenses de fonctionnement sont de l'ordre de 15,6 millions d'euros dont 36 % de frais de collecte.

14 - Rapports des commissions

- *Commission Développement durable, Transition énergétique, Environnement, Gestion des espaces verts, Bâtiments, Système d'information (Jacques BONHOMMET)*
 - SIEML : un compte-rendu de la réunion territoriale est présenté. Les dispositions concernant les collectivités locales dans la loi d'accélération des énergies renouvelables ainsi que les modalités du fonds vert ont été présentées. Un point sur la pénurie des transformateurs a été effectué : 15 mois de retard sur les délais de livraison. 2 ateliers ont été proposés : présentation du schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques et territoire connecté : quels services publics intégrer ?
 - Projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux : les études structures vont être réalisées semaine 17.
 - Salle culturelle : le système de régulation du chauffage va être installé à partir de mi-avril.
 - Prochaine commission le 12 avril 2023 : présentation de l'avancée de l'étude sur le projet de réhabilitation de l'ancienne poste, nouvelles orientations à définir suite au fonds vert : proposition d'audit pour la rénovation énergétique du groupe scolaire.

- *Commission Affaires sociales, Intergénération, Citoyenneté, Gestion des espaces partagés (Valérie AVENEL)*
 - Journée citoyenne le 13 Mai 2023 : plusieurs animations sont prévues sur la matinée : ramassage de déchets, plantations des jardins partagés dans le parc de l'EPHAD, installation des nichoirs.
 - Projet aires de jeux au lotissement du Rifouet et lotissement du Pont Besnard (quartier des oiseaux) : les emplacements sont validés. Les travaux de terrassement devraient démarrer semaine 16.

- *Commission Associations, Sports, Loisirs, Gestion des Equipements sportifs, Relations avec les écoles (Pierre-Pascal BIGOT)*
 - Manifestations sportives : les prochaines manifestations sportives sont rappelées : match de l'OBVA en 8^{ème} de finale des Pays de Loire le 9 avril 2023. Le Trail du Granit aura lieu le 16 avril prochain. Le Tour du Lionnais passera sur la commune le 21 Mai 2023.
 - Associations : un courrier va être adressé prochainement à toutes les associations afin de les informer de différents sujets : la demande du comité départemental de la jeunesse et des sports, de l'engagement associatif qui veut relancer l'action des municipalités dans le cadre des propositions pour la médaille « jeunesse sport et engagement associatif ». Étant donné le grand nombre d'associations présentes à Bécon, il a été proposé pour chacune, une personnalité pour la médaille d'or (correspond à 15 années d'ancienneté), reconnaissance de l'engagement et de la fidélité, et un « espoir » sur qui elles comptent particulièrement qui correspond à la médaille de bronze (6 ans d'engagement). Si l'association ne peut proposer de médaille d'or, la médaille d'argent peut être attribuée, elle implique 10 ans d'ancienneté. Le Forum des associations est fixé le samedi 3 juin 2023 le matin suivi d'un barbecue offert par la municipalité. Les associations sportives sont invitées à proposer des démonstrations de leurs activités.
 - Journée Terre de jeux 2024 : En partenariat avec le Comité Départemental Olympique et Sportif, il est proposé d'organiser une journée destinée aux enfants des 2 écoles dans le cadre des Jeux Olympiques 2024 afin de leur faire découvrir des disciplines sportives. Les dates retenues sont les 16 et 17 mai 2024.

- *Commission Communication, Promotion, Animation, Patrimoine (Catherine CHEREAU)*
 - Concours Photos : le thème de cette année est « Bécon vu de ma fenêtre ».
 - Musée du Granit : une offre d'emploi est parue pour le recrutement d'un guide saisonnier.
 - Accueil des polonais en août 2023 : un point sur l'organisation a été fait.
 - Programmation animations de l'été : le programme est en cours de finalisation. Les associations ont été sollicitées afin de communiquer sur leurs événements majeurs.
 - Bulletin municipal : une proposition de parrainage avec les commerçants/artisans de la commune est en réflexion.
 - Feu d'artifice : la date du 2 décembre 2023 est retenue.

- *Commission Voirie, Aménagement rural, Urbanisme, Déplacements (Jean-Claude HERMAIZE)*
 - COPIL plan de déplacements : un bilan d'étapes des actions réalisées, en cours ou à mettre en place a été effectué : projet d'élaboration d'un plan des itinéraires doux sur la commune à définir.

Fin de la séance à 23 H 00.